

Formation continue des soignants : quoi de plus simple en apparence ? Une formation initiale universitaire préparant aux compétences requises sur le terrain, des stages métiers adéquats. Une actualisation permanente des connaissances, un entraînement régulier, une démarche-qualité par l'évaluation des pratiques. Le tout pour de meilleurs soins aux patients, loin des intérêts particuliers.

Mais les internes et les jeunes installés font presque tous l'expérience amère du peu d'adéquation de la formation initiale à

un dirigeant de firme pharmaceutique s'exprimant lors de journées syndicales médicales (1). Et si on dénie à l'industrie pharmaceutique la légitimité d'être partie prenante de cette formation au motif qu'elle a des intérêts financiers et commerciaux dans le domaine, « *alors on doit également interdire à l'assurance maladie d'en faire, car elle a, elle aussi, des intérêts économiques et financiers* » (1). Difficile d'être plus clair.

Qui paye décide. Que ce soit une firme ou un assureur.

É D I T O R I A L

## Concession(s) perpétuelle(s)

la pratique quotidienne. Et la plupart, élevés dès leur plus jeune âge au lait des firmes pharmaceutiques, trouvent naturellement bienveillance, services et couvert auprès des représentants des firmes. Formation continue comprise. Naïvement, convaincus de ne pas être influençables. Le "partenariat" s'engage.

Leurs aînés qui les accueillent dans le métier ne peuvent pas ignorer les multiples preuves de l'influence des firmes sur le comportement des soignants. Ni l'influence de l'assurance maladie sur le choix des thèmes de la formation indemnisée par convention avec les syndicats professionnels.

Pourtant rien ne change et les formations sponsorisées se perpétuent : « *les laboratoires ne se contenteront jamais d'être des partenaires purement financiers de la formation médicale continue (...)* », selon

Comment prétendre choisir les solutions thérapeutiques en toute indépendance (lire dans ce numéro pages 26-56), si l'information et la formation continue auxquelles on recourt sont sous l'influence des firmes ? Choisit-on ses programmes de formation en fonction de ses besoins de perfectionnement, ou selon l'existence ou non d'une indemnisation par l'assureur ?

Au prix de quelles concessions en termes de service rendu aux patients ?

Bravo aux nombreux soignants qui ne concèdent pas et choisissent, à leurs frais, des formations libres de ces influences, répondant aux besoins des patients !

**Prescrire**

.....  
1- Dahan R "L'industrie, partenaire de la FMC" *Le médecin de France* 2008 ; (1112) : 12.